Vademecum: Distribution de paniers d'aide alimentaire de la Région Île-de-France

Lors des distributions alimentaires mises en œuvre par la Région Île-de-France et son prestataire, les organismes hôtes de la distribution ont plusieurs missions, parmi lesquelles :

1. Le cadrage de la distribution alimentaire



- Cibler le public : de l'identification des bénéficiaires selon les précarités locales rencontrées à leur accompagnement le jour de la distribution
- Mettre à disposition un lieu consacré à la distribution alimentaire
- Fournir un point de contact dédié et joignable à destination du prestataire

L'accessibilité du site



- Faciliter l'accès pour l'arrivée du prestataire de la Région Île-de-France
 - Parking pour le camion frigorifique à proximité et un branchement sur secteur
- Garantir la lisibilité du lieu de distribution
 - Afficher une pancarte afin que le lieu de distribution soit identifié

La fluidité de la distribution alimentaire



- S'occuper de la gestion du flux de personnes
 - Matérialiser la file d'attente avec un marquage au sol et un sens de circulation, vérifier l'éligibilité des personnes
- S'assurer du bon déroulement de la distribution alimentaire
 - Intervenir en cas de conflit ou de différend entre plusieurs personnes

4. La mise à disposition d'équipement et de matériel



- Gel hydroalcoolique pour les bénéficiaires de la distribution et le prestataire
- Minimum 10 tables et 5 chaises pour la mise à disposition des paniers
- Accès à un point d'eau et des sanitaires pour les personnes en charge de la distribution alimentaire, ainsi que la mise à disposition d'éléments de convivialité (ex : bouilloire)
- Un kit de nettoyage (balai, pelle, lingettes nettoyantes) et des poubelles de grande taille

La communication



- Mentionner la Région Île-de-France en sa qualité de coordinateur et de financeur de l'opération dans la communication effectuée
 - Mettre le logo de la Région Île-de-France sur les affiches, newsletters, etc., et taquer la Région sur les réseaux sociaux
- Bilan de la distribution alimentaire à partir du formulaire dédié (envoyé ultérieurement) et conforme à la lettre d'engagement relative à la protection des données à caractère personnel et aux obligations en matière de communication, signée lors de la saisine de la Région

